

ÎLE DE LOISIRS DU VAL DE SEINE
SYNDICAT MIXTE D'ETUDES, D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU VAL DE SEINE
CHEMIN DU ROUILLARD - 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE
TEL : 01 39 28 16 20
contact@valdeseine.iledeloisirs.fr

Verneuil-sur Seine,
Le 1^{er} mars 2022

Madame, Messieurs,

Votre correspondance du 22 courant m'est bien parvenue et appelle de ma part les observations et précisions suivantes :

L'UPBL (Union des Pêcheurs de la Base de Loisirs) bénéficie depuis plus de vingt ans d'une convention d'autorisation d'occupation de domaine public délivrée par le Syndicat mixte pour la pratique de la pêche sur l'étang du Gallardon.

Dans un souci constant de préservation de l'environnement, et sur le fondement d'un accord de principe en vigueur depuis toujours, les adhérents de l'UPBL procèdent régulièrement à des opérations de nettoyage, d'entretien et de sécurisation des berges du plan d'eau. Ces actions bénéficient tant aux pêcheurs eux-mêmes, dans la conduite éco-responsable de leur activité, qu'à l'ensemble des nombreux visiteurs de ce secteur remarquable de richesse naturelle. Secteur qui malheureusement fait trop souvent l'objet d'une fréquentation peu scrupuleuse et irrespectueuse de la ressource.

Le 22 février dernier, à l'occasion d'une intervention d'entretien habituelle, les adhérents de l'UPBL ont en effet procédé à l'abattage de quelques arbres morts ou sévèrement endommagés suite aux fortes intempéries de ces dernières semaines. S'agissant d'arbres morts ou présentant une menace pour la sécurité des usagers, selon les dires du Président de l'UPBL lui-même –personne dont on ne peut douter ni de la bonne foi ni de l'attachement personnel au respect de l'environnement- qui était Président de l'UPBL avant même que de siéger comme Vice-président au Conseil d'administration du Syndicat mixte, cette action n'avait aucune visée autre que celle de la sécurité du public. Le seul souci était celui de la prévention d'accidents susceptibles d'être dramatiques comme la chute d'une branche lourde et volumineuse par exemple.

En aucun cas, il ne s'est agi de couper des arbres pour nuire aux cormorans, espèce protégée, dans la volonté délibérée de détruire leurs nids. D'autant que ces oiseaux sont une richesse pour l'Île de Loisirs, notamment par la beauté de leur vol en « patrouille » qui attire de nombreux regards et photographes animaliers. J'observe enfin que ce n'est pas la première fois qu'une intervention de ce type est menée et que jamais cela n'a donné lieu à une quelconque polémique. Je m'interroge donc sur les motifs et objectifs réels de cette démarche dont on semble s'ingénier à amplifier les effets.

Bien cordialement.

Le Directeur


Jean-Yves Roux.

Destinataires :

- LPO Île-de-France, Monsieur DU CHERIMONT
- ADIV, Monsieur DESTOMBES
- Triel Environnement, Madame MESSADRI

- Destinataires en copie par courriel